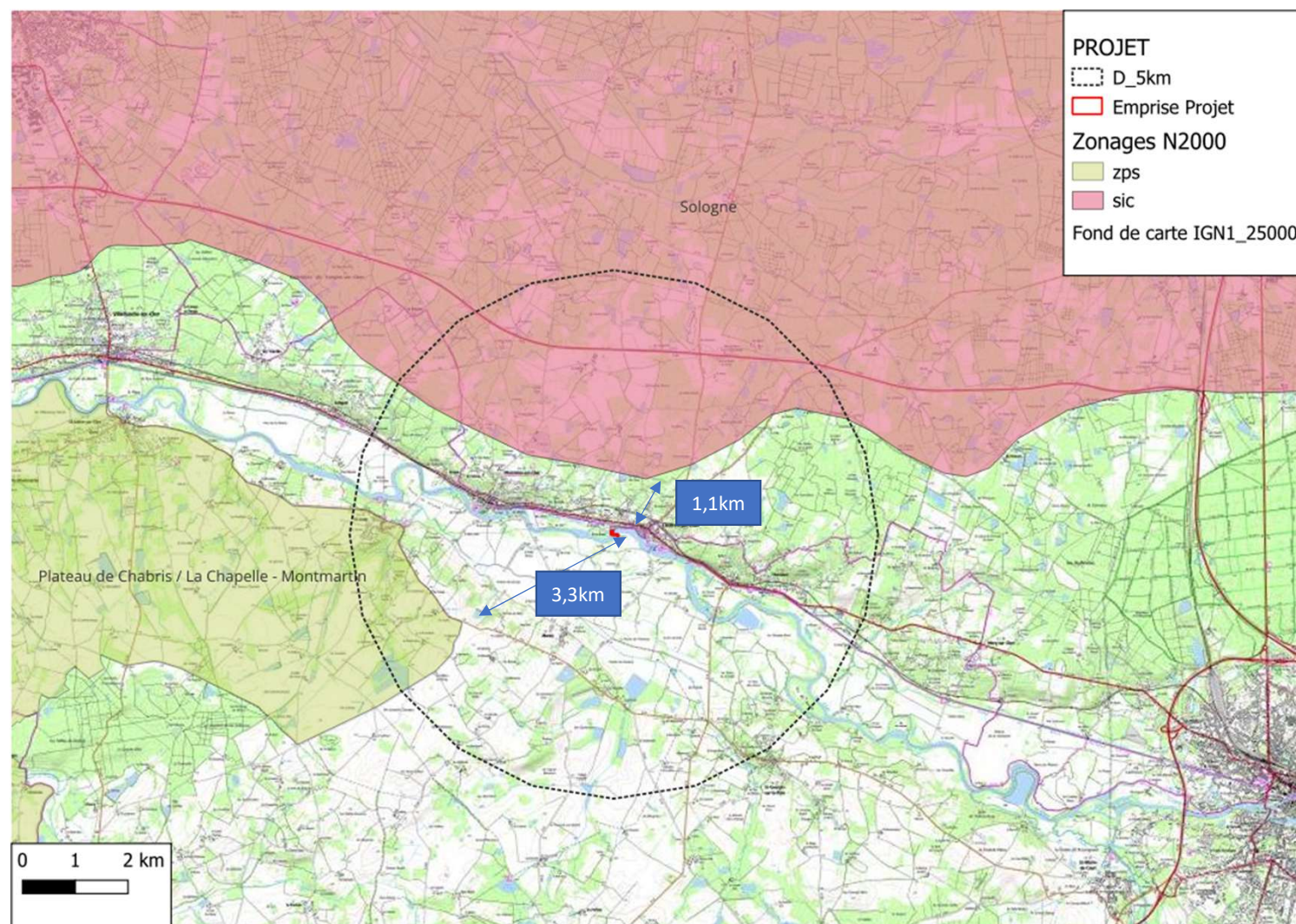


Annexe cas par cas – Natura 2000



ZPS = Zone de protection spéciale

SIC – Sites d'importances communautaires (Directives habitats)

Les deux zones Natura 2000 ci-dessous sont les 2 seules répertoriées dans un rayon de 10km autour du Projet.

La zone Natura 2000 (Habitats) la plus proche se situe à 1,1km:

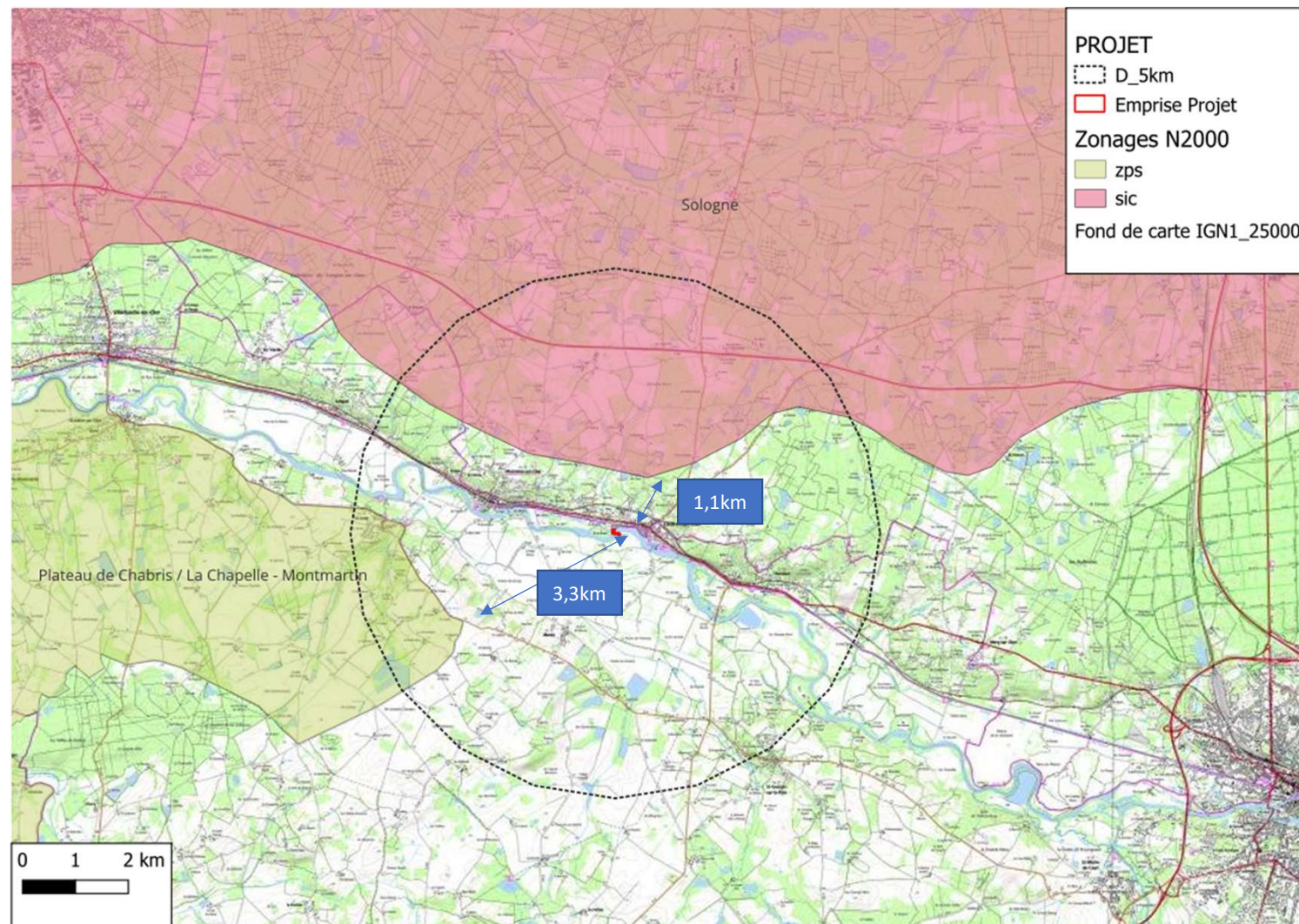
- **Dénomination « Sologne »**
- Habitats caractérisés par les milieux agro-pastoraux, des zones humides et les milieux boisés

Le projet consomme une surface de 0,25ha de prairies en rive gauche. (Piste + usine). Cette perte d'habitats n'aura aucune incidence sur la zone N2000 dont la surface est de 345,661 ha.

La zone Natura 2000 (Avifaune) la plus proche se situe à 3,3km:

- **Dénomination « Plateau de Chabris / La Chapelle Montmartin »**
- En phase travaux, le calendrier envisagé tient compte des périodes de reproduction des espèces présentes ou potentiellement présentes nicheuses sur le site ou à proximité et qui pourraient avoir un éventuel lien avec les espèces présentes au sein de cette zone Natura 2000.
- En phase exploitation, le projet n'aura aucune incidence sur les espèces avifaunes

Annexe cas par cas – Natura 2000



ZPS = Zone de protection spéciale

SIC – Sites d'importances communautaires (Directives habitats)

Les deux zones Natura 2000 ci-dessous sont les 2 seules répertoriées dans un rayon de 10km autour du Projet.

La zone Natura 2000 (Habitats) la plus proche se situe à 1,1km:

- **Dénomination « Sologne »**
- Habitats caractérisés par les milieux agro-pastoraux, des zones humides et les milieux boisés

Le projet consomme une surface de 0,25ha de prairies en rive gauche. (Piste + usine). Cette perte d'habitats n'aura aucune incidence sur la zone N2000 dont la surface est de 345,661 ha.

La zone Natura 2000 (Avifaune) la plus proche se situe à 3,3km:

- **Dénomination « Plateau de Chabris / La Chapelle Montmartin »**
- En phase travaux, le calendrier envisagé tient compte des périodes de reproduction des espèces présentes ou potentiellement présentes nicheuses sur le site ou à proximité et qui pourraient avoir un éventuel lien avec les espèces présentes au sein de cette zone Natura 2000.
- En phase exploitation, le projet n'aura aucune incidence sur les espèces avifaunes